

COMMUNIQUE DE PRESSE

Reed Expositions France confirme être l'unique organisateur légitime du Yachting Festival de Cannes et dénonce les propos fallacieux et les nombreuses omissions de la Fédération des Industries Nautiques

Paris, le 21 janvier 2017, Alors que la préparation du prochain Yachting Festival de Cannes par Reed Expositions France (Reed) se déroule comme prévu, dans la lignée du succès de l'édition 2016, la Fédération des Industries Nautiques a cherché, lors d'une conférence de presse organisée vendredi dernier, à jeter le trouble sur la situation juridique du salon, prenant ainsi le risque de perturber la 40ème édition du Festival, au détriment des exposants français et internationaux et de l'économie cannoise.

Le Yachting Festival de Cannes est devenu, au fil des années, le plus grand salon nautique à flots d'Europe, et s'inscrit dans le peloton de tête des grands événements mondiaux de la filière. Depuis 1998, date à laquelle Reed a acquis le salon, le leader de l'organisation de salons a constamment œuvré au développement de ce rendez-vous devenu incontournable, mettant au service de la filière nautique française et internationale, une équipe dédiée, son réseau mondial et son expertise logistique, marketing et commercial, et offrant à l'économie locale un des moments forts de l'année.

Au sujet de la manifestation qui se tiendra du 12 au 17 septembre 2017, Michel Filzi, Président de Reed précise « nous sommes extrêmement satisfaits du démarrage de la commercialisation du Festival 2017, qui s'inscrit dans la dynamique du succès de 2016. Nous constatons que certains grands chantiers français et internationaux ont d'ores et déjà anticipé leur inscription. Nous avons, par ailleurs, signé avec la CCI de Nice-Côte d'Azur et la Ville de Cannes la location du Vieux Port et de Port Canto sur plusieurs années, et commençons à travailler avec les autorités locales sur les différents aspects techniques. Notre principal souci, comme chaque année, c'est d'essayer de satisfaire au mieux les demandes toujours croissantes des chantiers, compte tenu des contraintes de place... »

A l'occasion d'une conférence de presse organisée la veille de l'ouverture du salon nautique de Düsseldorf, la Fédération des Industries Nautiques (FIN), par la voix de son Président Yves Lyon-Caen, a déclaré « reprendre la maîtrise de ses salons (Nautic de Paris et Yachting Festival de Cannes)».

Reed Expositions France tient à rétablir la vérité, et rappelle que la FIN ne détient pas le droit d'organiser le Yachting Festival.

Depuis l'acquisition du salon de Cannes par Reed en 1998, les contrats successifs signés entre la FIN et Reed pour l'organisation des salons nautiques, ont toujours inclus une disposition prévoyant, qu'en cas d'arrêt des relations entre les deux partenaires, Reed continuerait encore à organiser le Yachting Festival pendant de nombreuses années. Le 21 octobre, la FIN a signifié à Reed sa décision, unilatérale et soudaine, de résilier son contrat, et elle a le même jour intenté une action en justice auprès du Tribunal de Grande Instance (TGI) pour lui demander de juger nulle cette disposition spécifique au Yachting Festival.

La situation du salon de Paris est totalement différente, la FIN ayant récupéré le droit de l'organiser suite à sa résiliation du contrat avec Reed.

A la suite de diverses affirmations fallacieuses de la FIN, se déclarant *ipso facto* organisateur du Yachting Festival de Cannes sans même attendre que le TGI statue sur le fond du dossier, Reed n'a pas eu d'autre choix que de saisir le juge des référés mi-novembre, pour lui demander d'interdire à la FIN d'agir de la sorte.

C'est cette décision du juge des référés qui est attendue le 3 février prochain. Mais quelle qu'elle soit (faire droit à la demande de Reed, ou se déclarer incompétent et renvoyer le litige devant le juge du fond), elle ne permettra aucunement de trancher le litige qui oppose la FIN à Reed. Seul le jugement du TGI, saisi au fond par la FIN, est en mesure de donner raison à l'une ou l'autre des parties. Et tant que le juge du fond ne s'est pas prononcé, la FIN n'a d'autre solution que de respecter ses engagements contractuels. Compte tenu des délais d'instruction du dossier, la décision n'interviendra vraisemblablement pas avant de très nombreux mois.

« Je constate, avec stupéfaction, qu'en engageant sa procédure devant le TGI, l'équipe actuelle de la FIN a décidé de revenir sur l'une des conditions fondamentales et historiques de nos accords, et de renier ainsi sa propre signature et celle de ses présidents successifs. Par ailleurs, je trouve consternante l'attitude de la FIN qui passe sous silence le fait qu'elle a saisi la justice la première, et qui feint de confondre la procédure au fond et une action en référé », déclare Michel Filzi.

« Il est urgent de laisser la justice avancer tranquillement et je suis très serein quant à l'issue de la procédure au fond. En aucune façon la date du 3 février n'est une date butoir, et j'espère que la FIN et les différentes parties prenantes au dossier sauront faire preuve de retenue et de responsabilité pour ne pas fragiliser la manifestation, et ne pas porter atteinte aux intérêts des exposants et acteurs économiques locaux. »

Reed précise enfin que, contrairement à ses affirmations, la FIN ne lui a jamais transmis de proposition concrète de conciliation.

Pour plus d'informations, veuillez contacter

REED EXPOSITIONS France

Service Communication – Laure Gentil

52-54, quai de Dion-Bouton 92806 Puteaux Cedex

Tél : + 33 (0)1 47 56 52 52 – info@reedexpo.fr

A propos de REED EXPOSITIONS FRANCE - www.reedexpo.fr

Présent sur 20 secteurs d'activité, avec 50 salons leaders dont Batimat, EquipHotel, IFTM-Top Resa, Expoprotection, Pollutec, Midest, SITL, Yachting Festival, Maison & Objet*, Fiac, Paris Photo... et 51 sites internet, Reed Expositions apporte à ses clients les contacts, les contenus et les réseaux pour accélérer leur développement. Plus de 24 000 entreprises et 1,43 million d'acheteurs français et étrangers sont clients de ses événements.

Reed Expositions fait partie du groupe Reed Exhibitions, premier organisateur mondial de salons et leader sur le marché français avec plus de 60 manifestations et 2 filiales, Reed Expositions France et Reed Midem.

*organisé par SAFI, filiale de Reed Expositions et d'Ateliers d'Art de France

